

ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES

niveau 3

Spécialités logistiques et Techniques

UV : EAP 3 Conseiller des Activités Physiques

Centre de Formation : ENSOSP

Durée : 80 heures - 15 jours

Effectif :12

TENUE : en fonction des thèmes abordés

HORAIRES : 08h00/12h00 et 13h30/17h30

Objectif du stage:

- Connaître le cadre réglementaire régissant l'activité physique ainsi que les éléments utiles à la création d'un plan départemental de santé sécurité par l'activité physique
- Concevoir et organiser l'AP au sein d'un département
- Être un élément moteur de la politique de prévention par l'AP au sein du SDIS

Conditions d'accès:

- SPP / SPV
- Être déclaré apte opérationnel
- Être détenteur de l'EAP 2 et à jour de ses recyclages

Thèmes abordés :

- Déterminer les pratiques d'activités physiques découlant de la politique de prévention du SDIS
- Maîtriser les techniques et règlement régissant les activités physiques
- Manager le personnel de la filière EAP
- Communiquer et sensibiliser les agents en matière de pratique de l'activité physique

OBSERVATIONS:

- Pré-requis pour l'EAP 2
- Les modules complémentaires "arbitrage et jury", "encadrement JSP" et "mise en oeuvre de la PRAP" sont à détenir pour l'entrée à l'EAP 2

VALIDATION : soutenance de dossier